

GINGER

Société Anonyme

11, rue Paul Baudry
75008 Paris

**Rapport des Commissaires aux Comptes
Établi en application de l'article
L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président
du Conseil de surveillance de la société GINGER**

Exercice clos le 31 décembre 2008

KPMG AUDIT
159, avenue de la Marne
BP5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

SECAG In Extenso
24, rue de Coutances
BP 68
50350 Donville les Bains

GINGER

Société Anonyme
11, rue Paul Baudry
75008 Paris

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du président du Conseil de surveillance de la société GINGER**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GINGER et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.



Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.




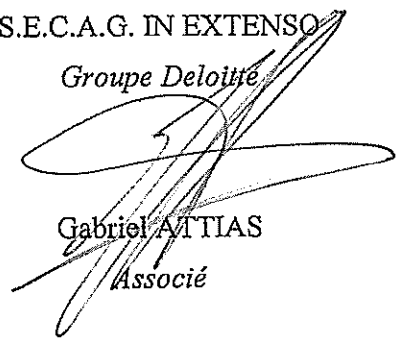
Autres informations

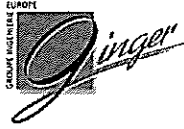
Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Marcq en Baroeul et Donville les Bains, le 30 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

Laurent PREVOST
Associé

S.E.C.A.G. IN EXTENSO
Groupe Deloitte

Gabriel ATTIAS
Associé



Rapport du président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Conformément à l'article L. 225-68 7^{ème} alinéa du code de commerce il est rendu compte dans ce rapport :

- de la composition du Conseil de surveillance,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2008,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur dans la société,
- de la rémunération des mandataires sociaux.

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La société a adopté un règlement intérieur des travaux du Conseil le 27 septembre 2005, mis à jour le 14 décembre 2006 et le 26 avril 2007.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET CUMULS DES MANDATS

Le Conseil de surveillance est composé de huit membres extérieurs au groupe GINGER:

Philippe MONTAGNER

Bernard VAL

Jean-Marie DESCARPENTRIES

La société JG Capital Management représentée par Jean GATTY

Pierre DONNERSBERG

Henri RIEY (démission le 24 octobre 2008)

Jacques WEBER

Jean-Pierre BABEL

Marc ZENOU.

Monsieur Philippe MONTAGNER en assume la présidence et Monsieur Bernard VAL la vice-présidence.

Madame Viviane NEITER assure la fonction de censeur.

En vertu des dispositions de l'article 18 des statuts, chaque membre doit être titulaire d'au moins 650 actions de la société.

La durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance est de quatre années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

La composition détaillée du Conseil de surveillance et les autres mandats exercés par les membres du Conseil est reprise dans la partie 4.6 du document de référence.

INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il est rappelé que les critères qui doivent être examinés par le Conseil de surveillance afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la direction, la société ou son groupe, sont les suivants :

- ❖ Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- ❖ Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur, ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel, ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans), détient un mandat d'administrateur.
- ❖ Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- ❖ Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- ❖ Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- ❖ Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Ainsi répondent aux critères d'indépendance ci-dessus l'ensemble des membres du Conseil de surveillance.

POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts, le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il présente à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés. Il peut également décider la création de

comités en son sein chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumettent à son avis pour examen.

Le Conseil de surveillance nomme les membres du Directoire. Le Directoire est composé de cinq membres, Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN est Président du Directoire.

Le Conseil de surveillance peut révoquer tout membre du Directoire, détermine le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

AUTORISATIONS PREALABLES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LIMITATIONS APORTEES AUX POUVOIRS DU DIRECTOIRE

Le Directoire doit recueillir l'autorisation préalable du Conseil de surveillance pour les opérations suivantes :

- donner la caution, l'aval et la garantie de la société pour un montant supérieur à 5 millions d'euros (à l'exception des cautions, avals et garanties données aux administrations fiscales et douanières),
- tous engagements d'investissements ou de prises de participations d'un montant total annuel supérieur à 5 millions d'euros et/ou d'un montant supérieur à 3 millions d'euros par opération,
- la proposition à l'Assemblée Générale de toute modification statutaire,
- toute opération pouvant conduire immédiatement ou à terme, à une augmentation de capital ou réduction de capital par émission de valeurs mobilières ou annulation d'actions,
- l'émission d'emprunts obligataires tels que prévus par l'article L. 225-40 du code de commerce ou non obligataire pour une durée supérieure à 5 ans ou un montant supérieur à 5 millions d'euros,
- toute proposition à l'Assemblée Générale d'affectation du résultat et de distribution de dividendes ou d'acomptes sur dividendes,
- toute opération de fusion ou de scission ou de toute opération ayant un effet similaire à laquelle la société serait partie, à l'exception des opérations intragroupe,
- toute proposition à l'Assemblée Générale d'un programme de rachat d'actions,
- toute proposition à l'Assemblée Générale en vue du renouvellement ou de la nomination des commissaires aux comptes.

ACTIVITE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance s'est réuni à 10 reprises en 2008.

Le taux général de participation a été de 79 %.

Le taux de présence de chacun des membres s'établit ainsi :

• Philippe MONTAGNER	100 %
• Bernard VAL	70 %
• Jean-Marie DESCARPENTRIES	90 %
• La société JG Capital Management	100 %
• Pierre DONNERSBERG	90 %
• Henri RYEY	50 %
• Jacques WEBER	40 %
• Jean-Pierre BABEL	70 %
• Marc ZENOU	70 %.

Les principaux éléments de l'ordre du jour de ces réunions ont été les suivants :

Réunion du 23 janvier 2008 :

- Estimations 2007 et perspectives 2008.

Réunion du 6 février 2008

- Examen du communiqué de presse sur le chiffre d'affaires 2007.

Réunion du 21 février 2008 :

- Estimé des résultats 2007,
- Daté de réunion du comité d'audit,
- Départ du directeur général,
- Organisation du secrétariat général et de la direction financière.

Réunion du 20 mars 2008 :

- Comptes de l'exercice 2007,
- Compte rendu du comité d'audit.

Réunion du 15 avril 2008

- Examen des comptes sociaux et consolidés 2007,
- Présentation du budget 2008,
- Examen des comptes de gestion prévisionnels 2008.

Réunion du 13 mai 2008 :

- Examen du rapport trimestriel du Directoire (T1),
- Préparation des documents relatifs à l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire,
- Renouvellement à donner au Directoire d'émettre des cautions avals et garanties,
- Rappel des conventions réglementées,
- Démission du Président du Conseil de surveillance,
- Répartition des jetons de présence,
- Compte rendu du Comité Homme et organisation.

Réunion du 21 mai 2008 :

- Organisation juridique et opérationnelle de la société,
- Nomination d'un nouveau Président et d'un nouveau vice Président du Conseil,
- Réorganisation des Comités spécialisés.

Réunion du 1^{er} août 2008 :

- Examen du rapport trimestriel du Directoire (T2),
- Examen de projets de développements,
- Stratégie.

Réunion du 10 septembre 2008 :

- Examen des comptes semestriels au 30 juin 2008.

Réunion du 24 octobre 2008

- Examen du rapport trimestriel du Directoire (T3),
- Examen des comptes de gestion prévisionnels révisés,
- Point financement et trésorerie,
- Stratégie 2009,
- Impact de la nouvelle loi sur le paiement des fournisseurs,
- Délégations à conférer au Directoire.

Les membres du Conseil sont convoqués par écrit ou par voie électronique. Les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions relatives à l'examen des comptes sociaux et consolidés et semestriels et annuels par lettre recommandée avec accusé de réception.

Un dossier comportant tous les documents et informations relatifs à chacun des points figurant à l'ordre du jour est adressé avant la réunion à chacun des membres du Conseil.

Les réunions du Conseil de surveillance se déroulent au siège social. À leur entrée en séance, les membres du Conseil signent le registre de présence.

EVALUATION PERIODIQUE DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance évalue, à l'issue de chaque réunion la pertinence de ses travaux, sur la base d'une auto évaluation, chaque membre étant invité par le Président à formuler ses propositions d'amélioration sur les thèmes évoqués. Cette évaluation a eu pour conséquence une réorganisation des comités créés au sein du Conseil au cours de l'année 2008.

L'ACTIVITE DES COMITES EN 2008

Le Comité Audit et Finances

Ce Comité est équivalent au Comité des Comptes visé par le code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF, ci-dessous cité.

Le Conseil, dans sa séance du 21 mai 2008 a décidé une réorganisation de la composition de ce Comité en y nommant Bernard VAL qui en assure la Présidence, Henri RYÉY et Jean GATTY.

Le Comité Audit et Finances a pour mission d'émettre des recommandations au Conseil de surveillance en ce qui concerne principalement :

- l'approbation des comptes au 30/06 et au 31/12 en accord avec les commissaires aux comptes, et des projets de communiqués correspondants,
- la trésorerie et le plan de financement,
- le contrôle interne et les missions d'audit interne,
- les tests de valeur des principaux actifs,
- les principaux risques et opportunités,
- l'organisation de la « Fonction Finances » (groupe et décentralisée dans les pôles),
- l'adaptation du tableau de bord mensuel de progrès économique.

Le Comité Audit et Finances a la faculté de rencontrer les personnes qui, à un titre ou à un autre, participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle : direction financière, Commissaires aux Comptes, auditeurs. Il rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance et porte à sa connaissance tous les points qui paraissent lui poser problème et appeler une décision, facilitant ainsi ses travaux.

En 2008 le Comité Audit et Finances s'est réuni à 3 reprises, les 18 mars 2008, 14 avril 2008 et 4 septembre 2008.

La participation des membres de ce Comité s'établit à 81 %.

Le Comité Hommes, Rémunérations et Organisation

Ce Comité correspond au Comité de sélection ou des nominations visé au code de gouvernement des entreprises ci-dessous cité.

Le Conseil, dans sa séance du 21 mai 2008 a décidé une réorganisation de la composition de ce Comité en y nommant Madame Viviane NEITER, Censeur, qui en assume la Présidence, et Messieurs Jacques WEBER et Jean-Marie DESCARPENTRIES.

Le Comité Hommes et Organisation a pour mission d'émettre des recommandations au Conseil de surveillance en ce qui concerne principalement :

- les sélections et nominations au Conseil de surveillance, au Directoire et au comité exécutif,
- l'organisation au 1^{er} niveau,
- les rémunérations du 1^{er} niveau,
- l'information au 2nd niveau et plus généralement au personnel,
- les bonnes pratiques de gouvernance,
- l'actionnariat salarié,
- l'attribution des stocks-options ou actions gratuites,
- l'adaptation du tableau de bord mensuel de progrès humain.

En 2008, le Comité Hommes et Organisation s'est réuni à 1 reprise, le 9 mai 2008
La participation des membres de ce Comité s'établit à 67 %.

Le Comité Stratégique

Le Conseil, dans sa séance du 21 mai 2008 a décidé une réorganisation de la composition de ce Comité en y nommant Messieurs Marc ZENOU qui en assume la Présidence et de Messieurs Jean-Pierre BABEL et Pierre DONNERSBERG.

Le Comité Stratégique, a pour mission d'émettre des recommandations au Conseil de surveillance et/ou au comité exécutif en ce qui concerne principalement :

- Les orientations à long terme proposées par le Directoire et d'en faire l'analyse assortie de ses commentaires,
- l'élaboration de toute étude sur la stratégie du groupe,
- l'analyse des dossiers de cessions, acquisitions ou rapprochement d'entreprises significatifs soumis au Conseil de surveillance par le Directoire.

En 2008, le Comité Stratégique s'est réuni à 2 reprises les 11 juin 2008 et 1^{er} août 2008.

La participation des membres de ce Comité s'établit à 67 %.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE : CODE DE GOUVERNANCE
--

Conformément à l'article L. 225-68 8^{ème} alinéa du code de commerce, la société se réfère volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises à savoir les principes de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées (code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées).

Toutefois les dispositions suivantes en ont été écartées pour les raisons suivantes :

- La participation des salariés ne dépassant pas 3% du capital social, aucun salarié actionnaire n'est membre du Conseil de surveillance.
- Le Conseil de surveillance n'a pas créé de comité particulier relatif à la sélection des Commissaires aux Comptes, du fait que les mandats courent jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

REFERENCES DU CONTROLE INTERNE

Les principes et les modalités du contrôle interne de la société sont appuyés sur le règlement général et les recommandations de l'AMF.

DEFINITION ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne en place dans la société est défini comme un processus mis en place par le Directoire et le personnel et supervisé par le Conseil de surveillance, en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace dont les objectifs sont de :

- s'assurer que les actes de gestion et la réalisation des opérations effectuées au sein du groupe contrôlé par la société s'inscrivent dans les orientations stratégiques arrêtées par le Directoire et validées par le Conseil de surveillance ;
- s'assurer de la maîtrise et de la sauvegarde des savoirs faire et des connaissances qui font la richesse des sociétés du groupe et protéger les actifs matériels et immatériels ;
- valider la conformité aux lois et à la réglementation en vigueur ;
- veiller à ce que les informations comptables, financières ou de gestion transmises par les filiales reflètent avec sincérité, exactitude et exhaustivité leur activité et leur situation ;
- prévenir les risques de fraudes et d'erreurs.

Suivant les recommandations de l'AMF, le contrôle interne du groupe GINGER vise à donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ces objectifs, mais ne peut toutefois garantir de manière absolue qu'ils seront atteints.

PERIMETRE DU CONTROLE INTERNE

L'un des principes fondamentaux du contrôle interne porte sur l'exhaustivité de son périmètre. Il s'applique à toutes les filiales du groupe. Cette notion recouvre l'ensemble de la société mère et des sociétés consolidées.

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE

Organisation générale du groupe

L'organisation générale du groupe s'organise autour de la société GINGER- Groupe Ingénierie Europe - (« la holding »), à laquelle est rattaché directement ou indirectement l'ensemble des sociétés exerçant les activités opérationnelles, en France et à l'étranger.

Ces sociétés, généralement détenues à plus de 99% sont regroupées au sein de trois branches (« Expertises », « Ingénieries », « Clés en main – Maintenance ») et un pôle (« Télécoms »).

La branche Expertises est composée du CEBTP-SOLEN et de ses filiales.

La branche Ingénieries regroupe l'ingénierie de la construction et l'environnement.

La branche Clés en main – maintenance organise notamment les réponses du groupe dans les domaines des PPP, DSP et concessions.

Le pôle Télécoms regroupe quant à lui CAMUSAT et GINGER TELECOMS pour le territoire français et un ensemble de 10 filiales couvrant l'activité internationale.

La holding, en s'appuyant sur le Directoire, gère les fonctions suivantes :

- *Stratégie d'ensemble du groupe, notamment croissance interne et externe.*
- *Tenue de la comptabilité consolidée et de ses documents annexes.*
- *Arrêté de la comptabilité des comptes sociaux et de ses annexes.*
- *Gestion du contrôle de gestion groupe et établissement des « reportings » mensuels.*
- *Gestion de la politique financière du groupe et des moyens de paiement.*
- *Politique fiscale et sa mise en œuvre.*
- *Définition des politiques de rémunération.*
- *Gestion de la communication.*
- *Communication « corporate » vis-à-vis des investisseurs, analystes et actionnaires.*
- *Partage des ressources, par exemple regroupement des volumes et négociation des achats pour le groupe.*
- *Détermination de la politique en matière de systèmes d'information.*
- *Gestion et négociation des contrats d'assurances.*
- *Gestion et coordination des projets transversaux et notamment des appels d'offres faisant appel à des compétences réparties dans plusieurs pôles.*

Depuis 2008, GINGER s'est dotée de délégations régionales, créées au nombre de 6, chacune animée par un membre du Directoire ou du Comité exécutif, ayant pour mission de structurer la coordination commerciale, rechercher la synergie des moyens, représenter et promouvoir l'image de GINGER auprès des institutions locales et régionales.

Domaines d'application et acteurs du contrôle interne.

Les objectifs du contrôle interne définis ci-dessus concernent toutes les directions de GINGER :

- directions opérationnelles des branches et pôle,
- directions financière et du Contrôle Management groupe,
- direction des ressources humaines,

- direction de la communication,
- direction des achats.

Dispositif de contrôle interne

Dans chaque direction, acteur du contrôle interne, les directeurs sont chargés de l'animation et de l'amélioration du contrôle interne. Ils élaborent un processus d'amélioration continue.

Les éléments internes.

Les principaux risques opérationnels et financiers auxquels le groupe doit faire face sont décrits dans le rapport des opérations du Directoire.

Le Directoire regroupe au 31 décembre 2008 :

- Le Président,
- Le directeur de la branche ingénieries,
- Le directeur délégué à la direction générale,
- La directrice du pôle télécoms,
- Le secrétaire général du groupe.

Tous sont membres du comité exécutif qui comprend par ailleurs :

- Le directeur général délégué en charge de la branche expertises,
- Le directeur financier et du contrôle management du groupe,
- La directrice des ressources humaines du groupe,
- La directrice de la communication du groupe,
- Le directeur des affaires internationales.

Ce comité contribue, pour le groupe, au développement des activités opérationnelles et au renforcement des fonctions administratives et financières, en charge notamment du contrôle interne. Il participe aux décisions et coordonne la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par le Directoire, en contrôle la réalisation et arrête les actions correctrices à entreprendre.

Il se réunit une fois par quinzaine.

Les éléments externes

Commissariat aux comptes

La société KPMG et le cabinet SECAG IN EXTENSO, membre de la société DELOITTE, auditent et certifient les comptes semestriels et annuels de la société GINGER ainsi que les comptes consolidés du groupe GINGER.

Par ailleurs, ces deux cabinets d'audit, se répartissent l'audit et la certification des comptes sociaux de l'ensemble des filiales métropolitaines du groupe.

Une lettre de mission est négociée et revue chaque année avec la direction financière et du contrôle management du groupe. Cette lettre définit les principes propres à chaque arrêté de comptes sociaux et consolidés, mais également les thèmes qui seront audités dans chacune des filiales ou Ginger SA, lors des périodes intérimaires préparatoires aux arrêtés de comptes.

A la fin de chacune des interventions des Commissaires aux Comptes, un document de synthèse est établi. Ce document reprend l'ensemble des points audités et évoque, le cas échéant, les points devant être améliorés, analyse le respect des procédures, la sincérité de l'information contribuant à l'arrêté des comptes, les anomalies éventuelles et apprécie globalement la qualité du processus d'arrêté des comptes.

Ce document est commenté au management de la branche ou pôle, en présence d'un représentant de la direction financière et du contrôle management du groupe et est signé par le directeur général et le directeur administratif et financier de la branche ou pôle.

Pour ce qui concerne les comptes consolidés, ainsi que ceux de Ginger SA, un document est également établi et est présenté et commenté par le collège des Commissaires aux Comptes au Comité d'Audit et Finances.

Lors de ces Comités d'Audit et Finances, les Commissaires aux Comptes exposent aux membres du Comité, la qualité d'accès aux informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, l'état d'avancement de leurs travaux ou toutes remarques significatives qu'ils jugent utiles de communiquer.

Autres audits externes

Le groupe GINGER procède ponctuellement à des missions d'audit qui sont alors confiées, dans un souci d'indépendance, à des cabinets ou sociétés externes au groupe.

Organisation

L'ensemble du contrôle interne, comptable, financier et des risques, est regroupé sous la responsabilité de la direction financière et du contrôle management groupe qui a été créée en 2008. Cette direction qui répond de l'autorité directe du Président du Directoire est en charge notamment :

- De la comptabilité de la société Ginger et des principales sous holding.
- De l'établissement et de la mise à jour de la note des procédures générales relatives aux arrêtés de comptes.
- Du contrôle et du calendrier de l'arrêté des comptes sociaux des filiales.
- De la consolidation des comptes du groupe.
- De l'intégration fiscale.
- De la trésorerie centrale.
- De l'établissement du Budget du Groupe.
- Du contrôle de gestion et financier.
- Des « reportings » de gestion et financier
- De la négociation de l'ensemble des contrats d'assurances inhérents aux risques et responsabilités professionnels.
- De l'organisation des supports informatiques et des outils d'information.

- De la négociation et mise en place des contrats d'achats cadre du Groupe.
- De la communication financière et comptable au marché.

Les directions informatique et juridique du groupe ont été rattachées à cette même direction.

La direction juridique est notamment en charge directe :

- De la tenue du Droit des sociétés pour chacune des filiales.
- De l'établissement de l'échéancier récapitulatif des obligations périodiques du groupe en matière de communication comptable et financière au marché.
- De la couverture des risques et responsabilités professionnels en matière d'assurances.
- De l'assistance juridique aux filiales dans le suivi et la gestion des contentieux contractuels éventuels.
- D'une façon générale, de l'assistance juridique aux directeurs de branches et pôle.
- De l'établissement du tableau de bord groupe des contentieux et provisions afférentes.

La direction informatique a notamment la responsabilité :

- Du développement et la maintenance du réseau informatique du Groupe.
- De la protection des réseaux et des applications.
- De la centralisation des bases de données.
- De la sauvegarde, la restauration et l'archivage des bases de données.

La direction financière et du contrôle management emploie actuellement vingt-cinq personnes. Elle s'appuie par ailleurs sur un intervenant extérieur (cabinet ACOREX) pour la consolidation des comptes du groupe et sur les directeurs administratifs et financiers des différentes branches et pôle pour l'établissement des « reportings de gestion mensuels » et arrêtés semestriel et annuel des comptes sociaux des sociétés.

Ceux-ci sont placés sous la responsabilité hiérarchique directe des directeurs de branches ou pôle et travaillent en concertation avec la direction financière et du contrôle management groupe, à laquelle ils sont fonctionnellement rattachés.

Ils ont notamment sous leur responsabilité directe :

- La tenue de la comptabilité des différentes filiales de leur branche.
- Le « reporting », tant en termes d'activité que de gestion financière.
- Le suivi de la trésorerie de leur branche (cash planning, mobilisation de créances...).
- L'amélioration de leur besoin en fonds de roulement.

L'ensemble des branches et pôle est structuré d'une direction administrative et financière, d'un service comptable centralisé et de contrôleurs de gestion affectés au sein des directions régionales.

Compte tenu de la jeunesse du groupe, de la politique de croissance externe et du nombre important de sociétés contrôlées directement ou indirectement suite à ces acquisitions, la Direction Générale du groupe continue à porter un effort tout particulier sur le renforcement du contrôle interne et du « reporting » financier, et plus généralement sur la structuration du groupe en matière administrative et financière.

Ainsi, les reportings de toutes les sociétés du groupe ont été harmonisés et systématisés, permettant de créer un historique et offrant des points de repère nécessaires à l'analyse et au suivi de la performance par chaque directeur de branche.

Ce reporting a été bâti de manière à assurer une large cohérence avec le processus de consolidation. Cette organisation destinée à agir à la manière d'une boucle de rétroaction assure tout à la fois :

- une meilleure fiabilité de l'établissement des comptes consolidés en facilitant les analyses des comptes et en mettant l'accent sur la formation du résultat, tout au long de l'exercice,
- une amélioration permanente de la qualité du reporting par des « recalages » et comparaisons avec les arrêtés comptables consolidés.

Outre le suivi du compte de résultat, des encours et du carnet de commandes, un reporting spécifique d'endettement a été mis en place. Il permet de mieux sensibiliser et faire participer les opérationnels à la gestion de la trésorerie du groupe, via la maîtrise du besoin en fonds de roulement et de l'investissement, au-delà de la seule rentabilité des affaires.

Un système de prévisions mensuelles de trésorerie a également été mis en œuvre, permettant d'optimiser les arbitrages de ressources et de réaliser une gestion plus efficace de la trésorerie au jour le jour.

En outre, la position de trésorerie France du groupe est diffusée quotidiennement à tous les membres du Comité exécutif.

Les reportings mensuels de gestion et de l'endettement sont régulièrement communiqués et commentés aux membres du Conseil de Surveillance.

Enfin, les éléments suivants viennent améliorer le contrôle interne :

Limitation des pouvoirs des mandataires sociaux des sociétés contrôlées:

Les dirigeants des différentes filiales du groupe doivent recueillir l'autorisation préalable de leur Conseil d'Administration ou Associé unique pour les opérations suivantes :

- acquisition ou cession de fonds de commerce ou d'un élément de fonds de commerce ;
- prise en location gérance d'un fonds de commerce,
- acquisition/cession de participations,
- création de filiale, de branche ou d'établissement stable à l'étranger,
- achats et ventes d'actifs d'une valeur supérieure à 10% de leur chiffre d'affaires,
- investissements/désinvestissements excédant un montant égal à 10% de leur chiffre d'affaires, par opération,
- tous marchés, contrats et engagements quelconques d'un montant supérieur à 10% de leur chiffre d'affaires et d'une manière générale tous engagements pour lesquels les procédures internes en vigueur à date desdits engagements nécessiteraient une autorisation préalable.

Procédures de contrôle financier

Les procédures de contrôle financier ont été revues pour l'ensemble des filiales et harmonisées en systématisant le principe d'une double signature tout en distinguant des signataires de catégorie A et B. Des seuils ont été fixés par entité, au-delà desquels une signature d'un mandataire de catégorie A est nécessaire.

Le comité Audit et Finances est responsable de la vérification du respect de l'ensemble de ces procédures.

Consolidation

L'élaboration des comptes sociaux et consolidés de Ginger SA est assurée par le service comptabilité et consolidation au sein de la direction financière et du contrôle management, sous la responsabilité de son directeur.

Les travaux comptables des sociétés françaises et étrangères sont centralisés au siège de Ginger sur un système informatique commun (logiciel AS CONSO) présent dans les filiales.

Afin de rendre le processus de consolidation plus fluide, une pré-consolidation est réalisée tous les trimestres. Les travaux réalisés à cette occasion concernent les rapprochements « intergroupe », les rapprochements bancaires, les engagements hors bilan.

Un calendrier d'arrêtes de comptes semestriels et annuels est diffusé à toutes les sociétés du groupe et au cabinet ACOREX, afin d'assurer la meilleure coordination des travaux.

Le cabinet ACOREX, en liaison avec la holding s'assure alors de la correcte reprise des éléments des comptabilités sociales françaises et étrangères, justifie et analyse l'ensemble des retraitements de consolidation.

Budget

Le processus budgétaire est tout d'abord décliné au niveau de chacune des filiales du groupe, puis combiné au niveau des branches et pôle constituant le groupe Ginger. L'établissement de ces budgets est de la responsabilité de chacun des chefs de sous-groupes et dirigeants de branches ou de pôle. La direction financière et du contrôle management groupe établit le budget de la holding et consolide l'ensemble du processus.

Ces différents projets de budget sont présentés et commentés par les dirigeants des branches ou pôle aux directions générale et financière avec lesquelles ils sont analysés, discutés et amendés. Une fois que l'ensemble des budgets des branches et pôle ainsi que celui de la holding ont été mis en cohérence et arrêtés de manière définitive, une consolidation est effectuée par la direction financière et du contrôle management groupe.

L'objectif que s'assigne le groupe est de parvenir au processus budgétaire suivant :

- octobre de chaque année : actualisation du budget de l'année en cours, cette actualisation servant de base à l'élaboration du budget de l'année à venir.
- novembre de chaque année : élaboration du projet de budget annuel et cadencement (base mensuelle) pour l'ensemble des branches et pôle

- 1^{ère} quinzaine de janvier, arbitrages budgétaires et arrêt du budget général annuel

Perspectives

Dans la continuité de 2008 qui a connu la mise en harmonie des remontées d'informations, un effort particulier sera porté sur l'exercice 2009, sur la centralisation et l'uniformisation des bases de données contribuant aux « reportings » du groupe, afin d'en améliorer le temps de traitement, de permettre une plus large accessibilité à l'information et consécutivement une plus grande interactivité.

Au cours de l'année 2009, l'ensemble des bases de données du suivi de gestion et de l'avancement des affaires traitées, sera centralisé permettant ainsi à chaque intervenant, du contrôleur de gestion de chaque région aux, directeurs régionaux, directeurs administratif et financier de branche, directeurs généraux de branche ou encore à la direction financière et du contrôle management groupe, d'accéder d'une façon interactive à l'information.

Ce processus permettra, par ailleurs de mieux encore contrôler la fiabilité de l'information contribuant aux reportings groupe, notamment en matière de chiffre d'affaires et consécutivement d'évaluation des encours à la fin de chaque période de reporting.

Par ailleurs, nous envisageons, également au cours de ce nouvel exercice, de procéder à une mise à jour de l'analyse de l'ensemble de nos risques, afin d'améliorer nos procédures et d'en renforcer le contrôle.

MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'article L. 225-68 9^{ème} alinéa du code de commerce prévoit la possibilité de se référer à l'article des statuts concernant les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

A ce titre, référence est faite à l'article 28 des statuts de la société.

INFORMATION RELATIVE A L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-68 10^{ème} alinéa du code de commerce, les informations visées par l'article L. 225-100-3 du code de commerce concernant la structure du capital de la société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnées dans le rapport de gestion du Directoire.

REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

MEMBRES DU DIRECTOIRES

La rémunération et les avantages en nature versés au Président du Directoire ainsi qu'au directeur général de GINGER sont précisés dans le rapport de gestion du Directoire et dans le tableau ci-dessous.

Les autres membres du Directoire sont titulaires de contrats de travail avec la société ou ses filiales et ont perçu des sommes dont le montant est précisé dans le rapport de gestion du Directoire et le tableau ci-dessous.

La part variable correspond à des bonus versés semestriellement et comprenant un bonus collectif et un bonus individuel répartis entre les membres en fonction d'objectifs préalablement définis pour chacun d'eux.

Aucun autre engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci n'a été pris par la société à l'égard des membres du Directoire.

Conformément à l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 2 juin 2004, le Conseil d'administration du 19 janvier 2005 a mis en place un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice de salariés et dirigeants désignés (soit de GINGER, soit des sociétés du groupe) afin de les intéresser financièrement au développement du groupe au travers de la valorisation de son titre. Aucune action n'a été souscrite en 2008 au titre de ce plan.

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE - JETONS DE PRESENCE

Conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté en frais généraux de la société.

Le Conseil de surveillance répartit librement cette rémunération entre ses membres.

Pour l'exercice 2008, le Conseil, en sa séance du 13 mai 2008 a décidé de répartir les jetons de présence, pour l'exercice 2007, sur la base d'une part fixe et d'une part variable en fonction de leur participation aux séances du Conseil d'une part et des différents comités d'autre part.

TABLEAUX RECAPITULATIFS

REPARTITION DES JETONS DE PRESENCES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE :

		2008		2007	
		Part Fixe	Part Variable	Part Fixe	Part Variable
Léo	APOTHEKER	0	0	857	3 143
Jean-Pierre	BABEL	2 000	3 000	0	0
JG	CAPITAL	1 600	3 000	0	0
Jean-Marie	DESCARPENTRIES	6 000	8 000	2 000	11 000
Pierre	DONNERSBERG	1 700	5 000	1 428	6 072
Hervé	LORENZI	0	0	1 142	3 358
Philippe	MONTAGNER	4 000	10 000	2 000	10 000
Henri	RIEY	1 700	7 000	2 000	7 000
Bernard	VAL	2 500	6 000	2 000	8 000
Jacques	WEBER	1 600	0	0	0
Marc	ZENOU	2 500	5 000	2 000	11 000
		23 500	47 000	13 427	59 573

REMUNERATION VERSEES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE :

		2008			2007		
		Rémunération annuelle brute		Avantages en nature	Rémunération annuelle brute		Avantages en nature
		Fixe	Variable		Fixe	Variable	
Jean-Luc	SCHNOEBELEN	460 000	140 000	21 724	460 000	0	21 724
Eric	MARIE DE FIQUELMONT	75 000	0	837	337 087	40 500	2 092
Jean-Pierre	RICHE				27 649	0	430

		2008			2007		
		Rémunération annuelle brute		Avantages de toute nature	Rémunération annuelle brute		Avantages de toute nature
		Fixe	Variable		Fixe	Variable	
Françoise	CHEVALIER	173 479	0	0	173 479	0	0
Gilles	LESERVOT	220 000	0	21 144	220 000	13 555	19 195
Gérard	PAGET	190 000	0	4 417	190 000	12 000	4 417
Eric	BLANCHARD	141 396	0	4 373	147 500	11 000	4 229
Gerald	MILLE				160 375	11 000	2 314

D'UNE MANIERE GENERALE :

Aucun membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire ne perçoit de rémunération au titre d'options ou d'actions de performance attribuées au cours de l'exercice.

Tous les membres du Directoire sont liés à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail à l'exception du Président du Directoire et du Directeur Général démissionnaire le 22 février 2008.

APPROBATION DU PRESENT RAPPORT

Nous vous informons que l'article L. 225-68 11^{ème} alinéa du code de commerce prévoit l'approbation du présent rapport par votre Conseil.

Philippe MONTAGNER
Président du Conseil de surveillance